



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-014

PUBLIÉ LE 9 JANVIER 2018

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

| | |
|---|---------|
| 75-2018-01-01-003 - Arrêté portant délégation de signature - Expropriation - Service local du Domaine de Paris (2 pages) | Page 3 |
| 75-2018-01-01-002 - Arrêté portant délégation de signature - Gestion Evaluation - Service local du domaine de Paris (4 pages) | Page 6 |
| 75-2018-01-09-001 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle Gestion publique Etat - DRFIP 75 (17 pages) | Page 11 |
| 75-2018-01-09-003 - Arrêté portant délégation de signature - SIE 8 EUROPE ROME (3 pages) | Page 29 |
| 75-2018-01-09-004 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 17 REIMS (3 pages) | Page 33 |
| 75-2018-01-09-002 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 20 CHARONNE (3 pages) | Page 37 |
| 75-2018-01-01-001 - Arrêté portant Subdélégation de signature - missions domaniales (2 pages) | Page 41 |
| 75-2018-01-08-002 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - Janvier 2018 (6 pages) | Page 44 |

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-01-01-003

Arrêté portant délégation de signature - Expropriation -
Service local du Domaine de Paris

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Service Local du Domaine de Paris
16, rue Notre Dame des Victoires 75081 PARIS CEDEX 02

**DELEGATIONS DE SIGNATURE
POUR LES MISSIONS DOMANIALES
AU 1^{er} JANVIER 2018**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris :

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R1212-12 ;
- Vu le code de l'expropriation, notamment son article R. 13-7 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant principe de la création de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article 4 ;
- Vu la décision du 13 septembre 2017 portant désignation de M. Pierre-Louis MARIEL en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 9 octobre 2017 son installation ;

ARRETE :

Art. 1^{er}. – Sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de PARIS en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités ;

| Prénom – Nom | Fonction |
|----------------------------------|---|
| M. Thierry DUFANT | Administrateur général des finances publiques, Responsable du Pôle Gestion publique État |
| Mme Christine PAILLON | Administratrice des finances publiques, Cheffe du Service local du Domaine de Paris |
| Mme Françoise MOTARD | Commissaire du gouvernement |
| M. Yves Le PUIL | Commissaire du gouvernement |
| M. Charles RICARD | Commissaire du gouvernement |

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris



P.L. MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-01-01-002

Arrêté portant délégation de signature - Gestion Evaluation
- Service local du domaine de Paris

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET
DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Service local du Domaine de Paris
16, rue Notre Dame des Victoires 75081 PARIS CEDEX 02

**DELEGATIONS DE SIGNATURE
POUR LES MISSIONS DOMANIALES
AU 1^{er} JANVIER 2018**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris :

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;
- Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret en date du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant principe de la création de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la décision du 13 septembre 2017 portant désignation de M. Pierre-Louis MARIEL en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 9 octobre 2017 son installation ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M. Thierry DUFANT, Administrateur général des finances publiques – Responsable du Pôle Gestion publique État et à Mme Christine PAILLON, Administratrice des finances publiques - cheffe du Service Local du Domaine de Paris, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R.2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

| Prénom – Nom | Grade – Fonction |
|------------------------------|--|
| M. Thierry DUFANT | Administrateur général des finances publiques Responsable du Pôle Gestion Publique État |
| Mme Christine PAILLON | Administratrice des finances publiques, Cheffe du Service Local du Domaine de Paris |

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à Mme Véronique GRAND-MARTINI, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

| | |
|------------------------------------|--|
| Mme Véronique GRAND-MARTINI | Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, Responsable Comptabilité patrimoniale, redevances, SI et contrôle interne |
|------------------------------------|--|

Art. 3. - Délégation de signature est donnée à Mme Claire JEANNOT, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et à Mme Marie-Claire LABAY, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État, jusqu'à 500 000 € annuels, limite supérieure comprise.

| Prénom – Nom | Grade – Fonction |
|-------------------------------|---|
| Mme Claire JEANNOT | Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe |
| Mme Marie-Claire LABAY | Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale |

Art. 4. - Délégation de signature est donnée à Mme Françoise MOTARD, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés par le Service Local du Domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 15.000.000 €, limite supérieure comprise ;

– avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1.500.000 €, limite supérieure comprise.

| Prénom – Nom | Grade – Fonction |
|-----------------------------|---|
| Mme Françoise MOTARD | Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, Responsable des évaluations domaniales |

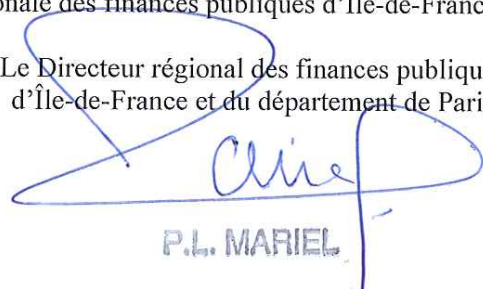
Art. 5. - Délégation de signature est donnée à M. Jean-François HENRY, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, Mme Evelyne TUTIN, Mme Sochetta LIM, M. Yves LE PUIL, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, Mme Sylvie EDON, M. Roland BOYER, M. Gwelle CHEMINEL, M. Jean-Claude LAMART, M. Charles RICARD, Mme Gisèle SOLDA, Mme Solange CHASSAIN et Mme Juliette TUCOULET, Inspecteurs des finances publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le Service Local du Domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 3.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 300.000 €, limite supérieure comprise.

| Prénom – Nom | Grade – Fonction |
|---------------------------------------|---|
| M. Jean-François HENRY | Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, Évaluateur expert |
| Mme Evelyne TUTIN | Inspectrice, Évaluatrice |
| Mme Sochetta LIM | Inspectrice, Évaluatrice |
| M. Yves LE PUIL | Inspecteur, Évaluateur |
| Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN | Inspectrice, Évaluatrice |
| Mme Sylvie EDON | Inspectrice, Évaluatrice |
| M. Roland BOYER | Inspecteur, Évaluateur |
| M. Gwelle CHEMINEL | Inspecteur, Évaluateur |
| M. Jean-Claude LAMART | Inspecteur, Évaluateur |
| M. Charles RICARD | Inspecteur, Évaluateur |
| Mme Gisèle SOLDA | Inspectrice, Évaluatrice |
| Mme Solange CHASSAIN | Inspectrice, Évaluatrice |
| Mme Juliette TUCOULET | Inspectrice, Évaluatrice |

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris



P.L. MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-01-09-001

Arrêté portant délégation de signature - Pôle Gestion
publique Etat - DRFIP 75

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-
FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
94 rue Réaumur
75 104 PARIS CEDEX 02

A Paris, le **- 9 JAN. 2018**

Délégations de signature pour le pôle gestion publique État

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction
régionale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction
générale des finances publiques

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des
finances publiques

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des
finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur
général des finances publiques en qualité de directeur des finances publiques d'Île-de-France et
du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant
au 9 octobre 2017 la date d'installation de M. Pierre-Louis MARIEL dans les fonctions de
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

ARRETE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux
attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément
et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée
à :

I – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Comptabilité et autres Opérations de l'État

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

M. Dominique MOLLARD, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur Régional des Finances Publiques, du Responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptabilité et autres opérations de l'État.

M. Hervé RAMONDOU, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Recettes non fiscales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptabilité et autres opérations de l'État.

Mme Nadia HIMPENS, Administratrice des Finances publiques adjointe, chargée de mission à la coordination du Département Comptabilité et autres opérations de l'État, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du département de la Comptabilité et autres opérations de l'Etat.

Mme Michèle VOGTENSBERGER, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, cheffe de la division Services financiers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptabilité et autres opérations de l'État.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| COMPTABILITÉ ET AUTRES OPÉRATIONS DE L'ÉTAT | |
|---|---|
| DIVISION COMPTABILITÉ | |
| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
| M. Frédéric CAMELO CASSAN Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec les services » | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec les Services », • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement, • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services. |
| Mme Chantal STONS Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au chef du service Comptabilité Générale « Relations avec les services » | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les bordereaux d'envoi, les rejets, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les bordereaux d'envoi de mandat cash à destination de La Banque Postale, • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique). |
| Mme Géraldine LE PICARD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau » | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale – « Relations avec le réseau », • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement, • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services. |
| Mme Nadine GUILLOT Contrôleuse des Finances publiques Adjointe à la responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau » | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau », • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement. |
| M. Jean-Pierre GROLLEAU Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint à la responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau » | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau », • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement. |
| M. Georges GRENIER Contrôleur principal des Finances publiques Service Comptabilité générale « Relations avec le réseau » | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les courriers relatifs au secteur « excédent de versement – lettres chèques ». |
| Mme Isabelle CALMANT Contrôleur des Finances publiques Service Comptabilité générale « Relations avec le réseau » | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les courriers relatifs au secteur « excédent de versement – lettres chèques ». |

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| DIVISION COMPTABILITÉ | |
|--|--|
| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
| Mme Clémence MONTPONT Agent administratif des Finances publiques Service Comptabilité générale « Relations avec le réseau » | <ul style="list-style-type: none">• Signer les courriers relatifs au secteur « excédent de versement – lettres chèques ». |
| M. Pierre RESSEQUIER Inspecteur des Finances publiques Responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts » | <ul style="list-style-type: none">• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »,• Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP,• Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement. |
| M. Jean-Sébastien SIRE Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du Service « Comptabilité Patrimoine et Impôts » | <ul style="list-style-type: none">• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »,• Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP,• Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement. |

DIVISION RECETTES NON FISCALES

| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
|--|--|
| <p>M. Olivier WURMSER Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 10 000 €, - les levées de prescription dans la limite de 10 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 10 000 €. |
| <p>M. Jean PENTIER Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, - les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 500 €. |

DIVISION RECETTES NON FISCALES

| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
|---|---|
| <p>Mme Gaëlle SAUVAGE Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Signer : les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques, les demandes d'enquête auprès des différents organismes, les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 €, les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 5 000 €, les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, les déclarations de créance en matière de procédures collectives, les plans de surendettement de la BDF, les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, les demandes de renseignements adressées aux débiteurs de produits divers sollicitant la remise gracieuse de leur dette, les remises gracieuses de majorations et frais de poursuites dans la limite de 2 500 €, les annulations de majorations dans la limite d'un montant de 2 500 €, les correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'instruction préalable des dossiers. |
| <p>Mme Liliane LIENART Inspectrice des Finances publiques Chargée de mission à la division des recettes non fiscales</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Signer : les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques, les demandes d'enquête auprès des différents organismes, les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 €, les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 5 000 €, les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, les déclarations de créance en matière de procédures collectives, les plans de surendettement de la BDF, les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, les demandes de renseignements adressées aux débiteurs de produits divers sollicitant la remise gracieuse de leur dette, les remises gracieuses de majorations et frais de poursuites dans la limite de 1 000 €, les correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'instruction préalable des dossiers. |
| <p>Mme Nadège DAMPIERRE Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au chef du service RTPD</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Signer : les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les déclarations de dépôts de chèques, les déclarations de recettes et les attestations de paiement, les demandes d'enquête auprès des différents organismes, les demandes de pièces adressées au redevable pour instruire les demandes de délais et de remise gracieuse, les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 5 000 €, les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €, les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €, les remises gracieuses de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 1 000 €, les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 €. |

DIVISION RECETTES NON FISCALES

| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
|---|--|
| <p>Mme Sylvie PENTIER Contrôleuse des Finances Publiques Chef du secteur recouvrement contentieux</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Signer : les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les déclarations de dépôts de chèques, les déclarations de recettes et les attestations de paiement, les demandes d'enquête auprès des différents organismes, les demandes de pièces adressées au redevable pour instruire les demandes de délais et de remise gracieuse, les délais de paiement inférieurs à 12 mois pour des dettes dans la limite de 10 000 €, les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €, les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €, les remises gracieuses de majoration pour un montant dans la limite de 1 000 €, les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 € et les plans de surendettement jusqu'à 5 000 €. |
| <p>Mme Viviane OSTOLOGUE Contrôleuse des Finances publiques – chef du secteur débiteurs publics / personnes morales de droit privé</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Signer : les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les déclarations de dépôts de chèques, les déclarations de recettes et les attestations de paiement, les demandes d'enquête auprès des différents organismes, les demandes de pièces adressées au redevable pour instruire les demandes de délais et de remise gracieuse, les délais de paiement inférieurs à 12 mois pour des dettes dans la limite de 10 000 €, les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €, les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €, les remises gracieuses de majoration pour un montant dans la limite de 1 000 €, les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 €. |

DIVISION DES SERVICES FINANCIERS

| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
|---|--|
| Mme Catherine DE SOUZA Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service Accueil-Guichet | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée). |
| M. Thierry MORIS Contrôleur des Finances publiques Adjoint à la cheffe du service Service Accueil-Guichet | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée). • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse. |
| Mme Véronique SEVIN Contrôleuse principale des Finances publiques Service Accueil-Guichet | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée). |
| M. Fabrice SEMPASTOUS Agent administratif principal des Finances publiques Service Accueil Guichet | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse. |
| M. Stéphane AMARZIT Agent administratif principal des Finances publiques Service Accueil Guichet | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse. |
| M. David MALOVEC Agent administratif principal des Finances publiques Service Accueil-Guichet | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse. |
| M. Jean-Marc LEMASSON Inspecteur des Finances publiques Chef du service Dépôts de Fonds au Trésor | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service. |
| M. Sébastien DENIMAL Contrôleur des Finances publiques Adjoint au chef du service Dépôts de Fonds au Trésor | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service. |

DIVISION DES SERVICES FINANCIERS

| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
|---|--|
| Mme Hélène ROCHE Contrôleuse principale des finances publiques Adjointe au chef du service Dépôts de Fonds au Trésor | <ul style="list-style-type: none">• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service. |
| M. Nicolas VARACHE Contrôleur des Finances publiques Adjoint au chef du service Dépôts de Fonds au Trésor | <ul style="list-style-type: none">• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service. |

II – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Dépenses de l'État

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Françoise TUCOO, Administratrice des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle Gestion publique État.

Mme Sophie BAQUIAST, Administratrice des Finances publiques adjointe, cheffe de la division Paye, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

Mme Sylvie VAUGUET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, cheffe de la division Dépense, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

Mme Christine BARDINAL, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, chef de la Division Pensions, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| DÉPENSES DE L'ÉTAT | |
|---|--|
| DIVISION PAYE | |
| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
| Mme Chantal JARNIOU Inspectrice divisionnaire des Finances publiques adjointe à la responsable de la division Paye | <ul style="list-style-type: none"> • Signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble de la division et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR. |
| M. Vincent RICHARD Contrôleur des Finances publiques | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la cellule « Études », ainsi que les envois de documents et accusés de réception. |
| M. Franck COLAS Contrôleur des Finances publiques | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la cellule « Études », ainsi que les envois de documents et accusés de réception. |
| M. Thierry DELATRE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations A | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception. |
| M. Jean-Louis PUGIBET Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations A | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception. |
| M. Laurent SALLABERRY Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations A | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception. |
| Mme Lucy JACQUES-SEBASTIEN Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations B | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception. |

| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
|---|---|
| M. Yannick DESPREZ Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations B | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception. |
| M. Christel BERDIER Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations B | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception |
| Mme Françoise FLACHON Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité Oppositions | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception. • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR |
| Mme Sylvie CHESNEL Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe à la responsable du service Comptabilité Oppositions | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception. • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR. |

| DIVISION DEPENSE | |
|---|--|
| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
| M. Joseph BERTRAND Inspecteur des Finances publiques Chef du service SFACT | <ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - Les ordres de paiement, - Les rejets à la demande de l'ordonnateur, - Les relances sur DP d'intérêts moratoires, - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (erreur d'assignation), - Les validations impossibles CHORUS, - Les erreurs de codification de la dépense, - Les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception. |
| M. Lionel FOURNIER Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint au chef du service SFACT | <ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - Les ordres de paiement, - Les rejets à la demande de l'ordonnateur, - Les relances sur DP d'intérêts moratoires, - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (erreur d'assignation), - Les validations impossibles dans CHORUS, - Les erreurs de codification de la dépense, - Les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception. |
| Mme Odile MORA Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service SF2D | <ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - Les ordres de paiement, - Les rejets à la demande de l'ordonnateur, - Les relances sur DP d'intérêts moratoires, - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (erreur d'assignation), - Les validations impossibles dans CHORUS, - Les erreurs de codification de la dépense, - Les correspondances courantes émanant du service, sauf les rejets, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.. |
| Mme Nadine POULINET Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe à la cheffe du service SF2D | <ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - Les ordres de paiement, - Les rejets à la demande de l'ordonnateur, - Les relances sur DP d'intérêts moratoires, - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (erreur d'assignation), - Les validations impossibles dans CHORUS, - Les erreurs de codification de la dépense, - Les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception. |
| M. René MENTION Inspecteur des Finances publiques Chef du service Dépense Règlement | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement, les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées, • Signer les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception, • Valider les virements magnétiques pour son service, • Valider les DSOCO émises sous procédures Chorus. |

| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
|---|---|
| Mme Danièle RENAUDON Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe au chef du service Dépense Règlement | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement émis, les mentions sur les ordres de paiement, les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées. • Signer les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception, • Valider les virements magnétiques du service. • Valider les DSOCO émises sous procédure Chorus |
| M. Jean-Luc HABY Contrôleur principal des Finances publiques | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, 541-1, 541-3, les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement, les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées. • Valider les DSOCO émises sous procédures Chorus, • Signer les correspondances courantes émanant du service ainsi que les envois de documents et accusés de réception |
| M. Jean-Marc COINET Inspecteur des Finances publiques Chef du service Régies | <ul style="list-style-type: none"> • Signer pour le service des régies : <ul style="list-style-type: none"> - les remises de service des régisseurs, - les relances aux régisseurs (balances mensuelles et états d'emploi), - les rejets de dépenses, - les certificats pour la souscription au cautionnement des régisseurs, - les lettres de délivrance des quitus aux régisseurs, - les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception. |
| M. Dominique SALESSE Contrôleur des Finances publiques Adjoint au chef du service Régies | <ul style="list-style-type: none"> • Signer pour le service des régies : <ul style="list-style-type: none"> - les remises de service des régisseurs, - les relances aux régisseurs (balances mensuelles et états d'emploi), - les rejets de dépenses, - les certificats pour la souscription au cautionnement des régisseurs, - les lettres de délivrance des quitus aux régisseurs, - les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception. |

| DIVISION PENSIONS | |
|--|---|
| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
| Mme Marie-Claire MOITTIÉ Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service Pensions 1 | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service • Valider les virements magnétiques des échéances de pension |
| M. Frédéric SAURIGNY Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint à la cheffe du service Pensions 1 | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, à l'exception des ordres de paiement, des titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre. |
| M. Fabrice GIRARD Contrôleur principal des Finances publiques | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, à l'exception des ordres de paiement, des titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre. |
| Mme Alberte DELAPORTE Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service Pensions 2 | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service y compris ceux des échéances de pension et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR. |
| Mme Isabelle POUZOLS Contrôleuse principale des Finances publiques Responsable de gestion au service Pensions 2 | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, à l'exception des ordres de paiement, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre. • Valider les virements magnétiques des échéances de pension |
| Mme Carine THOUARD Contrôleuse principale des Finances publiques Responsable de gestion au service Pensions 2 | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service à l'exception des ordres de paiement, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre. • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service y compris ceux des échéances de pension et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR. |
| Mme Marie-Christine BASCANS Contrôleuse principale des Finances publiques | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service à l'exception des ordres de paiement, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre. • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service y compris ceux des échéances de pension et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR. |

III- PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Département de l'Expertise et de l'Action Économiques et Financières (D.E.A.E.F)

DÉLÉGATION GÉNÉRALE

Mme Régine LALLE

Administratrice des Finances publiques, Chef du Département de l'Expertise et de l'Action Économiques et Financières (D.E.A.E.F) reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion Publique État.

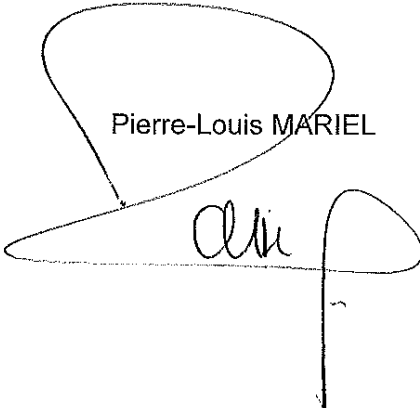
DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| DEPARTEMENT DE L'EXPERTISE ET DE L'ACTION ECONOMIQUES ET FINANCIERES | |
|---|---|
| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
| M. Eric DEUTSCH Administrateur des Finances publiques Adjoint Adjoint du chef du DEAEF | <ul style="list-style-type: none">• Signer les documents entrant dans les attributions du Département de l'Expertise et de l'Action Économiques et Financières. |
| Mme Michèle LE SCOUL Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe du chef du DEAEF | <ul style="list-style-type: none">• Signer les documents entrant dans les attributions du Département de l'Expertise et de l'Action Économiques et Financières. |
| Mme Sylvie PESQUET Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe du chef du DEAEF | <ul style="list-style-type: none">• Signer les documents entrant dans les attributions du Département de l'Expertise et de l'Action Économiques et Financières. |
| Mme Christine RIBEAUCOURT Contrôleuse principale des Finances publiques | <ul style="list-style-type: none">• Signer les documents de liaison concernant le secteur entreprise. |
| M. Godefroy JUMEAU Inspecteur des Finances publiques | <ul style="list-style-type: none">• Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires. |
| M. Édouard GALLEGO Inspecteur des Finances publiques | <ul style="list-style-type: none">• Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires. |
| Mme Isabelle CALLARD Inspectrice des Finances publiques | <ul style="list-style-type: none">• Signer les certifications des dépenses communautaires. |
| M. Henri SICARD Inspecteur des Finances publiques | <ul style="list-style-type: none">• Signer les certifications des dépenses communautaires |
| Mme Thiarra LOUANGA Inspectrice des Finances publiques | <ul style="list-style-type: none">• Signer les certifications des dépenses communautaires.• Signer les documents entrant dans les attributions du DEAEF concernant le programme URBACT |

| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
|--|--|
| Mme Sandrine DUBOS Inspectrice des Finances publiques | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les certifications des dépenses communautaires. |
| M. François PUISSET Inspecteur des Finances publiques | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions de la mission qui lui est confiée dans le cadre de la MEEF. • Signer les documents concernant la mission d'appui à l'autorité de gestion du programme national FSE et IEJ. |
| M. Grégory LANDOLPHE Inspecteur des Finances publiques | <ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions de la mission qui lui est confiée dans le cadre de la MEEF. • Signer les documents concernant la mission d'appui à l'autorité de gestion du programme national FSE et IEJ. |

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

Pierre-Louis MARIEL



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-01-09-003

Arrêté portant délégation de signature - SIE 8 EUROPE
ROME



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE
DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE
PARIS 8E EUROPE ROME
6, rue de Londres
75009 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

A compter du 2^{or} janvier 2018

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème Europe Rome

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise MOUBECHÉ, inspectrice des finances publiques, fondée de pouvoir du responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème Europe Rome, à l'effet de signer en son absence :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

| | | |
|-------------------|----------------|--------------------|
| BICHOFFE Brigitte | CACHIA Denise | LIMINANA Dominique |
| MALIN Nathalie | LAHURE Pascal | ESNOL Jean-Pierre |
| | DUCLoux Khalid | |

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

| | | |
|----------------|---------------------------|-------------------|
| BOYER Damien | CHATELIN Bastien | CHERCHNEVA Galina |
| COURANT Franck | FERNANDEZ-MARTINEZ Isabel | SUAREZ Christophe |

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

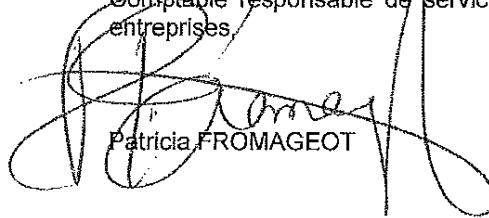
| Nom et prénom des agents | grade | Limite des décisions gracieuses | AMR et Mise en demeure | Ensemble des actes relatifs au recouvrement |
|--------------------------|-------------|---------------------------------|------------------------|---|
| MALIN Nathalie | contrôleuse | 10 000 € | Sans limite | oui |
| BOYER Damien | agent | 2 000 € | Sans limite | oui |
| COURANT Franck | agent | 2 000 € | Sans limite | oui |

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A PARIS, le **-9 JAN. 2018**

L'administratrice des finances publiques,
Comptable responsable de service des impôts des
entreprises



Patricia FROMAGEOT

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-01-09-004

Arrêté portant délégation de signature - SIP 17 REIMS



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS de PARIS 17ème REIMS
6A Bvd de Reims
75844 Paris Cedex 17

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, Responsable du Service des impôts des particuliers de Paris 17ème REIMS,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame DIME Chantal, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème REIMS , à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, de prendre les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, de prendre les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances au titre des procédures collectives ou de toute autre procédure ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet aux agents désignés ci-après, dans les limites suivantes :

| Nom et prénom des agents | Grade | Seuil |
|--|--|----------|
| M. RODRIGUES Georges M. CAMUS Emmanuel MME KOKOU Anne | Inspecteur des Finances Publiques Inspecteur des Finances Publiques Inspecteur des Finances Publiques | 15 000 € |
| MME COUIC Lysiane M. PEDUSSAULT Nicolas MME AVRONSAART Isabelle M MANZATI Massimigliano | Contrôleur des Finances Publiques Contrôleur des Finances Publiques Contrôleur des Finances Publiques Contrôleur des Finances Publiques | 10 000 € |
| MME SCHOENE Elsa MME BISSINGOU Claude-Estelle M. LAURET Samuel M. FOUCHET Gilles M. FERIAU Ludovic M NIBODAUULT Joris M PAYET Guy M MOUSSIER Hervé M SALIM Karim MME SOMVILLE Julia M LE MEUR Gilles M HAMDAOUI Abdel Hakim M COYAN Axel | Agent des Finances Publiques Agent des Finances Publiques Agent des Finances Publiques Agent des Finances Publiques Agent des Finances Publiques Agent des Finances Publiques Agent des Finances Publiques Agent des Finances Publiques Agent des Finances Publiques Agent des Finances Publiques Agent des Finances Publiques Agent des Finances Publiques Agent des Finances Publiques | 2 000 € |

Article 3

1°) Délégation de signature est donnée aux Inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après à l'effet de signer :

a) les décisions gracieuses et contentieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée de 15 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les avis de mise en recouvrement, les mises en demeure de payer, les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service ;

| |
|---------------------|
| M. CAMUS Emmanuel |
| M RODRIGUES Georges |
| MME KOKOU Anne |

2°) Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

a) les décisions gracieuses et contentieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

b) les demandes de renseignement, les bordereaux de situation fiscale et les extraits de rôles ;

aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions gracieuses |
|---|--|---------------------------------|
| MME AUDREN Laure MME GOUFANE Marthe MME DAHO Noëlle MME AULLEN Tiffany M GUILBAUD Jocelyn M MABCHOUR Abdelilah MME ANDRAULT Francine MME TAVENAUX Claire | Contrôleur des Finances Publiques Contrôleur des Finances Publiques Contrôleur des Finances Publiques Contrôleur des Finances Publiques Contrôleur des Finances Publiques Contrôleur des Finances Publiques Contrôleur des Finances Publiques Contrôleur des Finances Publiques | 500 € |
| M. PINON Jacques M GALHAUT Benoît M GABET Lionel M FEUILLET Remy M QUIOT Cyril | Agent des Finances Publiques Agent des Finances Publiques Agent des Finances Publiques Agent des Finances Publiques Agent des Finances Publiques | 300 € |

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le **9 JAN. 2018**

Le comptable public, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème REIMS,

M. Pierre BERTHON



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-01-09-002

Arrêté portant délégation de signature - SIP 20
CHARONNE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
POLES GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS
DE PARIS 20ème CHARONNE
6 rue Paganini 75972 PARIS CEDEX 20

**Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux,
de gracieux fiscal et de recouvrement.**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 20ème Charonne

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme PEAN Jeannine, M. PEROMET Luc et M. PITON Stéphane, Inspecteurs, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20ème Charonne, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) dans la limite de 60 000 €, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement sans limitation de montant ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

| | | |
|---------------------|---------------------|--------------------|
| BERREHOU Sarah | BONFIGLIO Isabelle | CHARLEMEGNY Alban |
| CLAIRGE Emeline | DUBOIS-ROUGIER Eric | DUSSOUCHAUD Michel |
| JEANTET Emmanuel | LEMIRE Patrick | LIBES Fabrice |
| MAILLOT Marie-Josée | MALI Alex | MOSCOU Daniella |
| SHEHU DISO Addy | VIGNES Cyrille | |

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

| | | |
|---------------------|--------------------------|--------------------|
| AGOU Corine | BENNING Sarah | BOULANOUAR Kamilla |
| BOUKHIRA Khenata | BRIOT Sophie | DENDOUNE Embareck |
| DESCHATRETTES Willy | GRAU Jean-François | HUSSON Daniel |
| MAYELE Pauline | NICOLAS Marie-José | POUGIS Vincent |
| REYNAUD David | NGUYEN Huynh-Ngoc-Phuong | RIHANE Yousra |
| TAM Jonathan | | |

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités de recouvrement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des finances publiques de catégorie B et C désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|------------------------|------------------------------------|
| BERREHOU Sarah | Contrôleuse | 10.000 € |
| CLAIRGE Emeline | Contrôleuse | 10.000 € |
| DUTARTRE Francis | Contrôleur principal | 10.000 € |
| LEGIER BILLETTE Lise | Contrôleuse principale | 10.000 € |
| MANETTE Nathalie | Contrôleuse principale | 10.000 € |
| SERY Jean-Louis | Contrôleur | 10.000 € |
| TERRIER Catherine | Contrôleuse principale | 10.000 € |
| BERLANDE Laurent | Agent | 2.000 € |
| DEVOS Agnès | Agente | 2.000 € |
| DIALLO Ramata | Agente | 2.000 € |
| DRIQUECH Halim | Agent | 2.000 € |
| DUPRE Anaïs | Agente | 2.000 € |
| REVILLON Julien | Agent | 2.000 € |

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le **- 9 JAN. 2018**

Le comptable public,
responsable de service des impôts des particuliers
de Paris 20ème Charonne

Bernard REYNAUD



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-01-01-001

Arrêté portant Subdélégation de signature - missions
domaniales

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Service local du Domaine de Paris
16, rue Notre Dame des Victoires 75081 PARIS CEDEX 02

**SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE DU PREFET
POUR LES MISSIONS DOMANIALES
AU 1^{er} JANVIER 2018**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'État ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du Préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ; d'Île-de-France et du département de Paris

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, Administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation du Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-10-12-013 du 12 octobre 2017 donnant délégation de signature à M. Pierre-Louis MARIEL, Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières domaniales ;

Décide :

Art. 1. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Louis MARIEL, Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

– M. Thierry DUFANT, administrateur général des finances publiques, responsable du Pôle Gestion Publique État,

– Mme Christine PAILLON, administratrice des finances publiques, cheffe du Service local du Domaine de Paris,

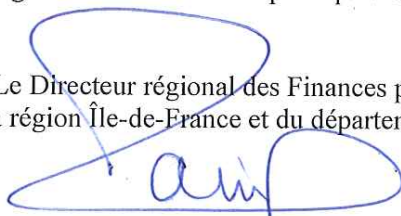
| Prénom – Nom | Fonction |
|-----------------------|---|
| M. Thierry DUFANT | Administrateur général des finances publiques, Responsable du Pôle Gestion Publique État |
| Mme Christine PAILLON | Administratrice des finances publiques, Cheffe du Service local du Domaine de Paris |

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

| Numéro | Nature des attributions | Références |
|--------|--|---|
| 1 | Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux | Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-17-2, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement. |
| 2 | Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État. | Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques. |
| 3 | Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État. | Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques. |
| 4 | Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur. | Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques. |
| 5 | Attribution des concessions de logements. | Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques. |
| 6 | Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux. | Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques. |

Art. 2. – le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des Finances publiques
de la région Île-de-France et du département de Paris



P.L. MARIÉL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-01-08-002

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe
II au code général des impôts - Janvier 2018

Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 8 janvier 2018

| Nom - Prénom | Responsables des services |
|---|---|
| <p>FOULON Francis BROTHIER Hubert COMTE Martine GUILLIER Jean-Loup VANSUYT Marie RECOURPÉ Nelly DANTON Brigitte VERGUIN Pierre ARCHER Katia GAILLARD Françoise FROMAGEOT Patricia DUVERT Claude FRAPIER Annie NGUYEN Pascal BONHOMME Marc BLANCHON Alain PONS Jean Michel SUDON Pascale LETOILE Dominique BEAUFILS Patrick GUISELIN Dominique CLOUSSE Dominique DELACHAPELLE Françoise DELACHAPELLE Eric SERVOZ Daniel TAMAIN Michel SANTIN Lydia HUBERTY Alain CASTETS Alain</p> | <p align="center">Services des Impôts des Entreprises :</p> <p>Paris 1er Paris 2ème Bonne Nouvelle Paris 2ème Vivienne Paris 3ème Paris 4ème Paris 5ème Paris 6ème Paris 7ème Paris 8ème Champs-Elysées Paris 8ème Europe Hausmann Paris 8ème Europe Rome Paris 8ème Madeleine Paris 8ème Roule Paris 9ème Est Paris 9ème Ouest Paris 10ème Nord Paris 10ème Sud Paris 11ème Saint-Ambroise Paris 11ème Foie-Méricourt Paris 11ème Ledru-Rollin Paris 12ème Daumesnil Paris 12ème Picpus Paris 13ème Paris 14ème Paris 15ème St Lambert Paris 15ème Grenelle Javel Paris 15ème Necker Paris 16ème Sud Paris 16ème Chaillot</p> |

PERILLIER Bernard
LIEGEOIS Mireille
HESSEL Henri
CUISSSET Carole
BONNEFOI Gérard
LEMAIRE Pascal
NEGRE Christian
MARMISSE Patrick
HADDOUCHE Jean-François
BELLAMIT Marie Christine

GUIGUES Fabienne
CARUBIA Michèle
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse
PECHEUR Jean-Luc
COLOMBE Didier
TCHAM Samia
GABELOTEAU Hervé
ROCHE Alain
BEUNEUX Brigitte
PIN Odile
GEOFFRAY Sylvie
ROUX Nadia
GREGOIRE Thierry
BROCHET Françoise
CARDEAU Marie-Françoise
CHABAS Laurent
DURET Jean-Jacques
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose
GUIGUES Roland
CARDEAU Pierre
MEURVILLE Anne
VILLET Danièle
MATHONNIERE Claude
BERTHON Pierre
GROSS Jean Yves
PUIGMAL Alain
CHAUSSY Claire

Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 17ème Batignolles
Paris 17ème Les Ternes
Paris 17ème Monceau Epinettes
Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or
Paris 18ème Grandes-Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

Paris 1er-2ème
Paris 3ème - 4ème
Paris 5ème
Paris 6ème
Paris 7ème
Paris 8ème
Paris 9ème
Paris 10ème
Paris 11ème Oberkampf
Paris 11ème Ledru-Rollin
Paris 12ème Daumesnil
Paris 12ème Picpus
Paris 13ème La Gare
Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème Montparnasse
Paris 14ème Alésia
Paris 15ème Saint-Lambert
Paris 15ème Grenelle-Javel
Paris 15ème Necker
Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème La Muette
Paris 17ème Plaine-Monceau
Paris 17ème Reims
Paris 17ème Epinettes
Paris 18ème Boucry
Paris 18ème Grandes-Carrières Nord

Services des Impôts des Particuliers :

DUPLAIX Annick
PALIX Gérard
GUBON François
REYNAUD Bernard
CARLES Monique

AROLD Didier
THEVENET Pascal
AROLD Didier, p.i.
LABIE Anne-Marie
RICHARD François, p.i
RICHARD François
GINESTOUX Bernadette, p.i
MROZEK Patrick, p.i
DAVID René, p.i
DAVID René, p.i
MARCAILLON Marie-Claude, p.i
FISCHER Eve-Laurence

Paris 18ème Grandes-Carrières Sud
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau
Paris 2ème bureau
Paris 3ème bureau
Paris 4ème bureau
Paris 5ème bureau
Paris 6ème bureau
Paris 7ème bureau
Paris 8ème bureau
Paris 9ème bureau
Paris 10ème bureau
Paris 11ème bureau
Paris 12ème bureau

AULARD Denis (à compter du 29/01/2018)

Services Départementaux d'Enregistrement

BOUTHIER Pascal
DUFRESNE Jean Christophe
JUILLARD Véronique

Saint Lazare
Saint Hyacinthe
Saint Sulpice

Brigades :

1ère brigade de vérification Paris Centre
4ème brigade de vérification Paris Centre
6ème brigade de vérification Paris Centre
7ème brigade de vérification Paris Centre
9ème brigade de vérification Paris Centre
11ème brigade de vérification Paris Centre
14ème brigade de vérification Paris Centre
15ème brigade de vérification Paris Centre

1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre
2ème brigade de vérification Paris Est
3ème brigade de vérification Paris Est
4ème brigade de vérification Paris Est
5ème brigade de vérification Paris Est

MURA William
LE CREURER Arnaud
REYNAUD Isabelle
LAJUGIE Jean-Paul
MANDIN Maël
CONTOUT Carole
TOBALEM André
BOUTANT Bruno
NEIGE Henri
COUDERC Sandra
BUFORT Édith
HERNANDO Marie-Claude
GREEF Pascale

| | |
|-----------------------------|---|
| SIMONOT Claire | 7ème brigade de vérification Paris Est |
| DEVALS Philippe, p.i | Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est |
| GUINARD Mathieu | 1ère brigade de vérification Paris Nord |
| FRANZOI Daniel | 2ème brigade de vérification Paris Nord |
| CRIMIER Agnès | 5ème brigade de vérification Paris Nord |
| LEFORT-LEVEQUE Nathalie | 6ème brigade de vérification Paris Nord |
| MARILLER Serge | 7ème brigade de vérification Paris Nord |
| MARTICHON Brigitte | 8ème brigade de vérification Paris Nord |
| PERRIN Françoise | 9ème brigade de vérification Paris Nord |
| LATUS César | 10ème brigade de vérification Paris Nord |
| DEVALS Philippe | 1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord |
| TORCK Florence | 2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord |
| PAULHIAC Nicolas | 1ère brigade de vérification Paris Ouest |
| VUGHT Christian | 5ème brigade de vérification Paris Ouest |
| LAMBERT Didier | 6ème brigade de vérification Paris Ouest |
| MATHON DIT RICHARD Florence | 8ème brigade de vérification Paris Ouest |
| MESTRUDE Claire | 9ème brigade de vérification Paris Ouest |
| ROUVROY Pascale | 10ème brigade de vérification Paris Ouest |
| CHARTRAIN Daniel | 12ème brigade de vérification Paris Ouest |
| CASTET Jean-Pierre | 1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest |
| FRANCOIS Nathalie | 2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest |
| FAVRE Bernard | 1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest |
| ROSSI Frédérique | 2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest |
| TARIDEC Gilles | 3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest |
| BESNARD MANGIN Caroline | 2ème brigade de vérification Paris Sud |
| BENOIT Franck | 5ème brigade de vérification Paris Sud |
| CHIRON Carine | 6ème brigade de vérification Paris Sud |
| DE MONTELLA Alain | 7ème brigade de vérification Paris Sud |
| BERTHIER Lucile | 1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud |
| BERTHIER Lucile, p.i. | Brigade Patrimoniale Paris Sud |
| | ---- |
| MORGAND Jean-Michel | Pôles Contrôle Expertise |
| SALLES Agnès | Pôle contrôle expertise Paris 1er |
| MARTINI Isabelle | Pôle contrôle expertise Paris 2ème |
| DUPERRIER Françoise | Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème |
| NIANG Chantal | Pôle contrôle expertise Paris 5ème |
| JAULHAC Laurent | Pôle contrôle expertise Paris 6ème |
| VIVIEN Véronique | Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème |
| | Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Elysées Europe Hausmann |

| | |
|--|---|
| BONNIN Philippe | Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome |
| LAGRENÉ Denis | Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche |
| DUBOIS Frédéric | Pôle contrôle expertise Paris 9ème |
| POREYE Thérèse Marie | Pôle contrôle expertise Paris 10ème |
| LOUBIERE Annick | Pôle contrôle expertise Paris 11ème |
| BONNET Dominique | Pôle contrôle expertise Paris 12ème |
| BOISSON Sophie | Pôle contrôle expertise Paris 13ème |
| LANGÉ Christian | Pôle contrôle expertise Paris 14ème |
| HOURY Isabelle | Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel |
| GIJUEL Elizabeth | Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker |
| THORNARY Catherine | Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette |
| RAY Laure | Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine |
| DEPROST Sylvain | Pôle contrôle expertise Paris 17ème Temes/Batignolles |
| SANAIKONE Ratsamy | Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes |
| FAIJEAN Philippe | Pôle contrôle expertise Paris 18ème |
| VOCHELET Alain | Pôle contrôle expertise Paris 19ème |
| FOIN Christine | Pôle contrôle expertise Paris 20ème |
| Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière | |
| MEYRUEIX Marie | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème |
| DUCHENE Marc | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème |
| DEFORGE Christophe | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème |
| GOGUET Mireille | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème |
| FERRON Gaëlle | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre |
| ANNEQUIN Nicole | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème |
| CLOTEAU Valentine | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème |
| TRESARRIEU Elizabeth | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil |
| AUDRAS Cyril | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette |
| GRAVIERE Marine | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine |
| BRICHET Annie | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème |
| MADROLLE Nathalie | Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème |
| BUFFIERE Christine | Pôle de régularisation déconcentré (PRD) de Paris |
| CRASPAIL Dominique | Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) |

| | | |
|---|---|--|
| <p>LEPAGE Serge FEO Claude, p.i ROMBAUT Fabienne</p> <p>PEDEUTOUR Nicole KAMINSKE Martial KAMINSKE Martial, p.i</p> | <p>Pôles de Recouvrement Spécialisé</p> <p>PRS - Parisien 1 PRS - Parisien 2 PRS DNVSF</p> <p>Centres des Impôts Fonciers</p> <p>CDIF 1 CDIF 2 CDIF SUD</p> | |
|---|---|--|

La Cheffe de Cabinet



Muriel PETITJEAN

Administratrice des Finances publiques